



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Objectifs de  
développement  
durable



OSCE  
BIDDH

# Prévenir l'antisémitisme par l'éducation

*Lignes directrices à l'intention des  
décideurs politiques*

Cette nouvelle publication UNESCO/OSCE relève le défi de l'antisémitisme contemporain à un moment où la question devient de plus en plus cruciale dans le monde entier. Elle propose des moyens concrets pour combattre l'antisémitisme, lutter contre les préjugés et promouvoir la tolérance par l'éducation, sur la base de programmes fondés sur les droits humains, l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'inclusion et l'égalité des sexes. Elle fournit également aux décideurs politiques des outils et des recommandations pour garantir que les systèmes éducatifs renforcent la résilience des jeunes aux idées et idéologies antisémites, à l'extrémisme violent et à toutes les formes d'intolérance et de discrimination, par l'acquisition d'une pensée critique et le respect des autres.

## La publication *Prévenir l'antisémitisme par l'éducation* couvre les problématiques suivantes :

- Explique la nature complexe de l'antisémitisme : ses manifestations, ses caractéristiques, ses variations et son impact ;
- Décrit, dans le cadre des droits de l'Homme, les principes de la politique de prévention et les objectifs d'apprentissage pour lutter contre l'antisémitisme par l'éducation ;
- Démontre comment les réponses à l'antisémitisme peuvent être intégrées de manière globale et transparente dans les approches éducatives existantes, telles que l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- Décrit les principaux domaines d'action et donne des conseils sur les politiques, les pratiques et les pédagogies pour introduire l'éducation sur l'antisémitisme dans le système éducatif ;
- Examine les moyens de faire face à l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement, en tant que condition préalable à l'apprentissage, et de protéger et de défendre les droits humains de tous les étudiants ;
- Explique pourquoi l'enseignement aux droits humains, y compris le droit à l'information, à la liberté de religion ou de conviction, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique, est essentiel pour lutter contre l'antisémitisme ;
- Comprend des options politiques pour lutter contre l'antisémitisme dans les milieux éducatifs divers, et pour renforcer la maîtrise des médias et de l'information afin de reconnaître et de rejeter l'antisémitisme en ligne ; et
- Présente les bonnes pratiques qui peuvent être utilisées pour renforcer la capacité des responsables gouvernementaux et des éducateurs à reconnaître l'impact de l'antisémitisme incontesté sur les communautés juives et la société en général, et à adapter les initiatives au contexte local ou national.

## Pour apporter des réponses face à l'antisémitisme, les décideurs politiques peuvent :

- Reconnaître l'étendue et la portée de l'antisémitisme comme un problème devant être abordé dans les systèmes éducatifs ;
- Familiariser les éducateurs avec les stéréotypes antisémites et les théories du complot, ainsi que leurs fonctions sociales et politiques, afin qu'ils puissent les identifier et y répondre de manière appropriée ;
- Veiller à ce que les systèmes éducatifs soutiennent les droits humains, cultivent le respect et l'inclusion et offrent des environnements d'apprentissage sûrs et favorables à tous les jeunes hommes et femmes, y compris ceux et celles des communautés juives, et à ce qu'ils n'exacerbent pas le problème ;
- Intégrer l'antisémitisme en tant que thème relatif aux droits humains, en incluant la dimension de genre, dans les politiques éducatives et les approches pédagogiques qui promeuvent la démocratie, la paix, l'égalité des sexes, en utilisant comme cadre l'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- Promouvoir des approches qui renforcent la résilience des élèves aux préjugés et aux stéréotypes suivant des objectifs à long terme, en développant les capacités de pensée critique et réflexive des élèves et en déconstruisant systématiquement les stéréotypes liés au genre et à d'autres stéréotypes ;
- Intégrer l'enseignement de l'antisémitisme dans l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste, en établissant si possible des liens avec les manifestations contemporaines de l'antisémitisme ;
- Offrir des possibilités de formation professionnelle initiale et continue aux enseignants, en utilisant des ressources basées sur la recherche sur l'antisémitisme ;

- Revoir les programmes scolaires, les manuels et autres matériels pédagogiques pour s'assurer que les priorités relatives aux droits humains, à l'inclusion et à la dimension de genre sont reflétées ;
- Développer des compétences dans les domaines de l'information et des médias pour favoriser la résilience des élèves à la manipulation, aux préjugés, aux stéréotypes et aux théories du complot ;
- Promouvoir des canaux de communication et des partenariats entre les écoles et les représentants des communautés juives et d'autres communautés, les ONG, les musées et mémoriaux, les bibliothèques et autres institutions pertinentes ;
- Élaborer des normes, des procédures et des mesures de signalement des incidents antisémites qui soient accessibles aux usagers et qui assurent la protection et le respect des droits humains dans les établissements éducatifs .
- Renforcer la capacité des institutions nationales de protection des droits humains à assurer un environnement sûr pour tout le personnel et les apprenants, y compris les étudiants ou les enseignants juifs, et à traiter les plaintes pour violation des droits humains ;
- Assurer la coopération entre les différents ministères en établissant des mécanismes de coordination de haut niveau pour lutter contre l'antisémitisme ; et
- Aider les législateurs à mettre en place des groupes parlementaires à gauche et à droite dédiés à la lutte contre l'antisémitisme et à l'élaboration d'une législation pertinente en matière d'éducation.



Pour des informations détaillées sur les ressources et les publications du BIDDH visant à promouvoir la tolérance et la non-discrimination, veuillez visiter : [www.osce.org/odihr/tolerance](http://www.osce.org/odihr/tolerance)

Tél : +48 22 520 0600  
Fax : +48 22 520 0605  
E-mail : [wordsintoaction@odihr.pl](mailto:wordsintoaction@odihr.pl)  
[www.osce.org/project/wia](http://www.osce.org/project/wia)

**Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE**  
ul. Miodowa 10  
00-251 Varsovie  
Pologne



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Pour des informations détaillées sur les initiatives de l'UNESCO visant à prévenir l'extrémisme violent par l'éducation et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale, veuillez consulter : [en.unesco.org/themes/gced](http://en.unesco.org/themes/gced)

Tél : +33 1 45 68 10 00  
E-mail : [gced@unesco.org](mailto:gced@unesco.org)  
[en.unesco.org/themes/education](http://en.unesco.org/themes/education)

**UNESCO**  
7, place de Fontenoy,  
75352 PARIS 07 SP  
France